

Driver's Manual

**Bienvenue
à Bord**

LeasePlan



Sommaire

- 4 BIENVENUE À BORD
- 5 LEASEPLAN MOBILE APP
- 6 TRAVEL CARD
- 7 SERVICE/ENTRETIEN
- 8 VÉHICULE DE REMPLACEMENT/DE LOCATION
- 9 RETRAIT ET CHANGEMENT DES PNEUS
- 10 RÈGLEMENT DES ACCIDENTS/DES DOMMAGES
- 11 VOICI CE QUE LEASEPLAN FAIT POUR VOUS
- 12 PANNES
- 13 RESTITUTION DU VÉHICULE

Bienvenue à Bord

Merci d'avoir choisi LeasePlan pour vos déplacements. Afin de faciliter l'utilisation de votre véhicule d'entreprise, nous souhaitons, dans cette brochure, répondre succinctement aux principales questions portant sur l'utilisation de votre véhicule LeasePlan. Vous trouverez des informations et détails complémentaires sur notre [application mobile](#) ou sur notre site www.leaseplan.ch



Remarque importante

Veillez comparer les prestations de services proposées avec celles qui figurent dans le contrat de prestations de services conclu entre votre employeur et LeasePlan (Suisse) SA. Notez que les prestations mentionnées dans le contrat sont les seules dont vous pouvez bénéficier.

À votre service 24 heures sur 24

En cas de panne, d'accident, de vol de véhicule, de perte de documents ou d'autres incidents, le numéro d'assistance 24 h de LeasePlan reçoit vos appels à toute heure et se fait un plaisir de vous aider.

LeasePlan 24-h-Assistance (national)	0800 845 625
LeasePlan 24-h-Assistance (international)	+41 44 746 64 77
Perte/Vol Travel Card	+41 44 746 63 12

Numéros de téléphone importants

No. d'appel d'urgence (UE et CH)	112
Police (CH)	117
Ambulance (CH)	144
Pompiers (CH)	118
Informations trafic (CH)	163

LeasePlan Mobile App

Tout ce que vous devez savoir sur votre véhicule de leasing est désormais accessible à tout instant. Une fois connecté, vous entrez dans un univers exclusivement dédié à vous et à votre voiture de leasing pour une utilisation de votre véhicule en toute tranquillité.

Votre accès sécurisé vous offre

- les détails concernant votre véhicule (contrat, prises carburant, sinistres, contraventions, etc.)
- le numéro 24h-assistance de LeasePlan (Suisse) SA
- où sont les garages ou les stations services les plus proches
- l'assistance routière
- les déclarations de sinistre en ligne
- des conseils en cas de sinistre, d'entretiens, de changement de pneus, etc.
- et de plus....

«LeasePlan» est disponible sur l'[App Store \(iPad/iPhone\)](#) et [Google Play \(Android\)](#). Il ne vous reste plus qu'à télécharger l'application.



Travel Card

La Travel Card LeasePlan est votre moyen d'identification pour le paiement sans espèces des prestations suivantes auprès de nos partenaires contractuels:

- Service et entretien
- Service pneus
- Réparations après un sinistre

Votre numéro de référence ou de contrat à 6 chiffres (commençant par 5 ou 9) figure également sur votre LeasePlan Travel Card. Veuillez le mentionner lors de chaque prise de rendez-vous.

La travel card avec fonction carte de carburant

Si la prestation «Service carte de carburant» est incluse dans le contrat, vous recevrez une carte de carburant de la société pétrolière que vous avez choisie. Payez votre carburant sans espèces en utilisant votre Travel Card. Entrez votre code PIN ainsi que le kilométrage actuel du véhicule. Cette carte possède en outre toutes les fonctions de la Travel Card.

Service/Entretien

Chaque conducteur est responsable de son véhicule

Contrôlez régulièrement la pression des pneus, les niveaux de l'huile et du liquide de refroidissement. Veillez à l'exécution dans les délais prescrits des services antipollution exigés par la loi (exception: les véhicules possédant un système «On-Board Diagnostics» [OBD]). Assurez-vous que les profils de vos pneus aient la profondeur minimale requise par la loi et contrôlez-les régulièrement pour voir s'ils ne sont pas endommagés.



Prière de noter

Au moment de la prise de rendez-vous, signalez que vous êtes le conducteur d'un véhicule LeasePlan et que LeasePlan (Suisse) SA est le destinataire de la facture. Veuillez également indiquer votre numéro de référence ou de contrat à 6 chiffres.

Votre Travel Card vous permet d'effectuer aux frais de LeasePlan (Suisse) SA les travaux de service, de réparation et d'entretien requis par le fabricant auprès d'un des partenaires contractuels de votre choix (à l'exception des dégâts de carrosserie et des bris de glace).

En principe, les mandats confiés au partenaire contractuel requièrent une autorisation qui doit être obtenue par téléphone au [044 746 63 77](tel:0447466377).

Les travaux de service qui divergent du plan d'entretien et les actions spéciales, comme les contrôles avant de partir en vacances, avant l'hiver, l'été ou le printemps et le contrôle de la climatisation, ne sont pas pris en charge par LeasePlan (Suisse) SA. Les périodicités d'entretien prescrites par le constructeur du véhicule doivent être impérativement respectées, faute de quoi LeasePlan (Suisse) SA ne pourra faire valoir ses droits à la garantie ou à la garantie de complaisance.

Les éventuels travaux d'entretien et de service ainsi que les réparations doivent impérativement être confiés avant expiration des délais de garantie et de services gratuits.

Vous trouverez la liste de nos partenaires pour les travaux d'entretien et de service sur notre [application mobile](#) ou sur notre site www.leaseplan.ch

Véhicule de remplacement/ de location

Avec notre service «VÉHICULE DE REMPLACEMENT/ DE LOCATION», nous veillons à ce que vous restiez mobile en cas de besoin.

Veillez également utiliser votre Travel Card pour faire le plein de votre véhicule de remplacement. Dans ce cas, nous vous prions d'indiquer kilométrage «O».

Vous avez besoin d'une voiture de location?

Vous pouvez en réserver une très facilement en nous téléphonant ou en nous envoyant un e-mail. Qu'il s'agisse d'un véhicule de transition en attendant la livraison de votre nouvelle voiture, d'un véhicule de remplacement en cas de réparation de longue durée dans votre garage ou d'une location journalière pour vos collaborateurs, nous nous ferons un plaisir de traiter votre réservation.

Numéro de téléphone 0800 845 645

E-Mail carrental@leaseplan.ch

Retrait et remplacement de pneus

Il convient de s'adresser exclusivement aux partenaires «Pneus» de LeasePlan (Suisse) SA pour les retraits, les remplacements et les entreposages de pneus. Veuillez noter que seuls des pneus de la dimension d'origine peuvent être montés. Vous trouverez la liste des partenaires «Pneus» sur le site www.leaseplan.ch



Prière de noter

Au moment de la prise de rendez-vous, signalez que vous êtes le conducteur d'un véhicule LeasePlan et que LeasePlan (Suisse) SA est le destinataire de la facture. Veuillez également indiquer votre numéro de référence ou de contrat à 6 chiffres.

Les coûts additionnels ne figurant pas sur la liste des frais pris en charge seront facturés au client leasing.

Les commandes de gonflage des pneus au gaz (p. ex. l'azote) ne sont pas autorisées.

Vous trouverez la liste de nos partenaires pour l'achat ou le remplacement de pneus sur notre [application mobile](#) ou sur notre site Internet.

Réglement des accidents/des dommages

Que devez-vous faire après un accident?

1. Etablissez un rapport écrit de l'accident en remplissant le constat européen d'accident. Notez les coordonnées complètes des personnes impliquées dans l'accident et des témoins. Demandez-leur de vous montrer leurs papiers d'identité.
2. Faites signer le constat européen d'accident par les personnes impliquées dans l'accident.
3. Si les circonstances de l'accident ne sont pas claires, insistez pour que la police intervienne. En cas de dommages corporels, il est impératif d'appeler la police. Notez le nom du fonctionnaire de police et le service auquel il est rattaché.
4. Avisez-nous de l'accident par téléphone et envoyez-nous dans les deux jours le constat européen d'accident dûment rempli, ou un avis de sinistre LeasePlan. Vous pouvez remplir ce dernier par voie électronique sur www.leaseplan.ch et l'envoyer tout simplement par e-mail à insurance@leaseplan.ch
 En cas d'accident impliquant deux automobilistes, le constat européen d'accident doit être intégralement complété et dûment signé. Si le sinistre n'implique pas un tiers (p. ex. collision avec un pilier de béton), il suffit de remplir intégralement l'avis de sinistre de LeasePlan.
5. Ne faites jamais réparer le véhicule sans consulter préalablement LeasePlan (Suisse) SA. LeasePlan est seul habilité à donner l'ordre de réparation.

Notre service de gestion des sinistres vous apporte une assistance rapide et efficace. LeasePlan Assistance enregistre votre avis de sinistre par téléphone 24 heures sur 24.

LeasePlan 24-h-Assistance (national) 0800 845 625
 LeasePlan 24-h-Assistance (international) +41 44 746 64 77

Si les circonstances du sinistre ne sont pas claires, l'assurance et LeasePlan se réservent le droit d'exiger des informations supplémentaires écrites. Veuillez par ailleurs consulter attentivement les instructions figurant au verso du constat européen d'accident.

Voici ce que LeasePlan fait pour vous

Si votre véhicule est encore en état de marche après l'accident, nous vous indiquons notre partenaire «Carrosserie» le plus proche, avec lequel vous pourrez si nécessaire convenir immédiatement d'un rendez-vous. Présentez votre Travel Card.

Si votre véhicule n'est plus en état de marche, nous chargeons un service de remorquage de le transporter vers le partenaire carrosserie le plus proche. Notre propre service de voitures de location s'occupe de fournir un véhicule de remplacement pour la durée de la réparation.

Avant la réparation, nous examinons en premier lieu le devis. La remise en état du véhicule ne peut se faire sans notre approbation. Si nécessaire, nous faisons appel à un expert automobile.

En cas de dommages impliquant des tiers, nous nous chargeons en outre de communiquer les informations à votre assureur en responsabilité civile.

Pannes

1. Allumez les feux de détresse clignotants
2. Placez le triangle de signalisation (à au moins 50 mètres du lieu de la panne; sur autoroute à au moins 100 mètres)
3. Eloignez-vous de la zone dangereuse
4. Appelez LeasePlan Assistance-Service

En cas d'urgence, prenez contact avec LeasePlan Assistance. Ce service est à votre disposition 365 jours par an, 24 heures sur 24. LeasePlan Assistance vous fournit un service de dépannage dans toute l'Europe (à l'exception des pays non autorisés par le Bureau national suisse d'assurances, voir la liste sous www.nbi.ch).



Prière de noter

Pour le dépannage, composez exclusivement le numéro d'appel de LeasePlan Assistance. C'est la condition pour que l'intervention d'assistance soit garantie. La prise en charge ultérieure des frais n'est pas possible. Pour connaître les prestations de services fournies par LeasePlan Assistance, veuillez-vous reporter aux conditions générales de vente.

Restitution du véhicule

Que devez-vous faire?

Règle générale: rendez le véhicule dans l'état où vous l'avez reçu.

Check-List

- Toutes les clés (y compris clés d'atelier)
- carte Gris
- Carnet de service et notices d'utilisation
- Carte code radio
- Roues et/ou pneus en stock
- Logiciel (CD) pour le système de navigation (si ainsi équipé)
- Vignette
- Cache-bagages
- Travel Card

Si des pneus d'hiver ont été fournis en même temps que le véhicule, le jeu complet de quatre pneus – y compris les jantes et les boulons de fixation – doit être rendu. Les mêmes dispositions s'appliquent aux pneus d'été en cas de restitution du véhicule en hiver. Tous les véhicules sont à restituer dans un état conforme, c'est-à-dire sans dommages excédant l'usure normale proportionnée au kilométrage parcouru.

Si le véhicule est endommagé, il convient de le réparer avant restitution ou d'en aviser le département «Assurance» de LeasePlan.

Les véhicules sont à restituer dans leur état d'origine. Tous les ajouts non contractuels (équipements montés après livraison, les inscriptions) doivent être retirés. Après l'enlèvement du véhicule, SGS (Société générale de surveillance SA), partenaire mandaté par LeasePlan (Suisse) SA, établira un constat des dommages disproportionnés par rapport au kilométrage parcouru.

Les dommages acceptés, qui résultent de l'utilisation normale du véhicule, n'entraînent pas de frais pour vous.

Les dommages plus importants que l'usure d'utilisation normale proportionnée au kilométrage parcouru sont évalués en fonction de l'âge du véhicule et de son kilométrage. Font exception les cas d'assurance (sinistres), les pièces manquantes et les endommagements dans l'habitacle. Ces dommages sont répercutés à 100%. Tous les autres dommages portent atteinte à l'aspect visuel/ou à l'état fonctionnel du véhicule. Ils diminuent par conséquent le prix qu'un acheteur potentiel est disposé à payer pour la voiture d'occasion.

Vous trouverez des informations détaillées

concernant l'évaluation des dommages dans «Guideline Fair Wear & Tear». Si vous ne disposez pas de ces directives, vous pouvez les consulter sur notre [application mobile](#) ou sur le site www.leaseplan.ch

LeasePlan

LeasePlan (Suisse) SA
In der Luberzen 29
8902 Urdorf
Tel. +41 44 746 63 63
Fax +41 44 746 63 00
info@leaseplan.ch

The world leading fleet and
vehicle management company

www.leaseplan.ch